

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2021-181

PUBLIÉ LE 22 JUIN 2021

Sommaire

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations /

89-2021-06-17-00006 - Arrêté portant subdélégation de signature de Mme BARBOUX - Convention de délégation de gestion (1 page)

Page 3

Direction départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des
populations

89-2021-06-17-00006

Arrêté portant subdélégation de signature de
Mme BARBOUX - Convention de délégation de
gestion



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale de l'Emploi,
du Travail, des Solidarités
et de la Protection des Populations**

Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Alix BARBOUX, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne

- VU le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations.
- VU la convention de délégation de gestion du 22 avril 2021 entre la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et solidarité de Bourgogne-Franche-Comté et la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne relative à l'utilisation des crédits dont la gestion est confiée à un service externe au périmètre régional et aux modalités de leur exécution budgétaire ;
- VU l'arrêté du 22 mars 2021 nommant Mme Alix BARBOUX, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne à compter du 1er avril 2021 ;

ARRETE :

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne, subdélégation de signature est donnée aux agents suivants :

- M. Jean-Michel LOUYER, directeur départemental adjoint en charge du pôle travail, emploi et solidarités ;
- Mme Laurence BONIN, chef du service insertion et cohésion sociale ;
- Mme Florence LAMESA, responsable du service système d'inspection du travail ;
- Monsieur Sylvain CHEVRON, chef du service insertion et cohésion sociale,

À effet de signer, dans le cadre des attributions et compétences de la directrice départementale, les conventions financières imputées sur les programmes 102 ; 103 et 305.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le 17 juin 2021

La directrice départementale de l'emploi, du travail et du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne


Alix BARBOUX